



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 26 mars 2019 à 13 h à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Isabelle N. Miron, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Nathalie Lemieux, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard et Martin Lajeunesse formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Est absent, monsieur le conseiller Marc Carrière.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Marie-Claude Thibeault, greffier adjoint.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

**CM-2019-188**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance, comme soumis.

Adoptée

**CM-2019-189**

**CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE ENTRE LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DE L'INNOVATION ET LA VILLE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec, par l'entremise de son ministère de l'Économie et de l'Innovation, a autorisé l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 10 000 000 \$ à la Ville de Gatineau pour l'exercice financier 2018-2019 pour la valorisation de terrains;

**CONSIDÉRANT QUE** la décontamination et la mise à niveau de terrains constituent un prérequis pour qu'ils soient disponibles pour des fins de développement économique;

**CONSIDÉRANT QUE** le site de La Fonderie est stratégiquement situé au centre-ville et présente un énorme potentiel pour le développement économique au cœur du pôle culturel;

**CONSIDÉRANT QUE** le réaménagement du site de La Fonderie se bute à d'importantes contraintes, vestiges de son passé industriel;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes obtenues serviront à la décontamination, au réaménagement et à la revalorisation du site et des bâtiments qui s'y trouvent :

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil municipal autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer la convention d'aide financière.

Adoptée

**CM-2019-190**      **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARTIN LAJEUNESSE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte de lever la séance à 13 h 10.

Adoptée

---

**DANIEL CHAMPAGNE**  
Conseiller et président  
Conseil municipal

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier